

DÉPARTEMENT  
DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE DUNKERQUE

COMMUNE DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION  
06 MARS 2023

Nombre de Membres

En Exercice	13
Présents	8
Votants	13

OBJET : 2023\_011 DELIB

14. PERSONNEL DU CCAS ET  
DU CENTRE SOCIAL. MISE A  
DISPOSITION D'AGENTS  
COMMUNAUX POUR LE  
CENTRE SOCIAL.

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. FRANCINE

L'an deux mil vingt-trois, le mardi quatorze mars à quatorze heures,  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale Francine Bartier,  
légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S.

Étaient présents : M. Joël DUYCK, Maire, Président du C.C.A.S., Mmes Martine BEURAERT-  
CEUGNART, Marie Françoise BILLIAU, Madame Delphine BOULENGER, Christiane CAPPELLE,  
Nicole CAMBRON, MM. Marc BEZILLE et Joël BACLET

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M. Sébastien ROUSSELLE donnant procuration à M. Joël BACLET, M. Régis DEVEY  
donnant procuration à Mme Christiane CAPPELLE, Mme Eliane ROBBE donnant procuration  
à M. Marc BEZILLE, Mme Martine LORPHELIN donnant procuration à Mme Marie Françoise  
BILLIAU et Mme Marie Josée RUHLAND donnant procuration à Mme Nicole CAMBRON.

Secrétaire de séance : Mme Marion TUEUX

Monsieur le Président rappelle qu'en application des dispositions de la loi n°84-53 du 26  
janvier 1984, le CCAS peut mettre à disposition des agents communaux au profit d'une  
collectivité territoriale.

Il indique que le CCAS a sollicité la mairie pour mettre à disposition du personnel à compter  
du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée d'un an renouvelable dans la limite de 3 ans à savoir :

- 1 agent à raison de 17h30/semaine au CCAS pour le Centre Social pour le pilotage  
du service Animation famille.
- 1 agent à raison de 815h/an pour l'animation des mercredis de la découverte et des  
centres de loisirs pendant les petites et grandes vacances scolaires ;
- 1 agent à raison de 216 h/an pour l'animation du CLAS.

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Président à signer tout  
document correspondant à ces mises à disposition.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Ont signé les Membres présents,  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Président du C.C.A.S.,  
Joël DUYCK

La Secrétaire de séance  
Marion TUEUX



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de l'établissement
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.